



**MAIRIE DE GOYRANS**

**185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS**

**Téléphone : 05.61.76.45.28 - Fax : 05.61.76.45.28 - Email : [mairie@goyrans.fr](mailto:mairie@goyrans.fr)**



**Compte rendu du  
Conseil municipal de GOYRANS**

***Séance du mardi 30 mars 2021***

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 14</b> <b>Pour : 14</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion :

- 1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2020 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 30 mars 2021.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 14</b> <b>Pour : 14</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

Mme le Maire propose de ne pas procéder à une affectation du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement.

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 12</b> <b>Pour : 12</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--



## Mairie de Goyrans – Registre des délibérations – Séance du 30/03/2021

Madame le Maire propose l'attribution de subventions au titre de l'année 2021 aux associations suivantes :

Associations :	Proposition
A.P.E	350 €
A.C.C.A	250 €
Itin' errances	400 €
Ecole du chat libre de Lacroix-Falgarde	150 €
T.G.V.	800 €
Association « Les Pins »	300 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Total	4 250 €

Madame le Maire propose également l'attribution de subventions aux organismes publics suivants :

Organismes :	Proposition
C.C.A.S.	1 500 €
Coopérative scolaire	500 €
Total	2 000 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité, le montant des sommes attribuées aux associations et organismes de droit public.

Nouvelle subvention pour l'association des Pins : traitement anti-chenille et équipement prévention anti-feu.

Mathilde PEYREGA demande s'il ne faudrait pas augmenter la subvention du fait de la situation. Véronique HAITCE répond qu'il y a déjà un excédent et que si cela s'avère nécessaire on pourra faire un transfert.

Laurent ZANDONA et Denis VAILLANT ne votent pas (membres de bureaux d'associations).

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

<b>Nombre de suffrages exprimés : 14</b> <b>Pour : 14</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et de les laisser identiques à ceux de l'année 2020 à savoir :

Foncier bâti : 10.67 + 21.90 (CD)	32.57 %
Foncier Non bâti :	63.60 %

et vote à l'unanimité, les taux communaux 2021 indiqués ci-dessus.

### VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

<b>Nombre de suffrages exprimés : 12</b> <b>Pour : 10</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstention : 0</b>
--



## Mairie de Goyrans – Registre des délibérations – Séance du 30/03/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,  
Vu les délibérations n° 20/04 et 20/06 du 3 juillet 2020 relatives à l'élection du maire et des adjoints,  
Vu la délibération n° 20/07 relative à la détermination du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Il convient donc de prendre une délibération modifiant le calcul des indemnités sur l'indice brut terminal de la fonction publique ainsi que le pourcentage de calcul pour le maire et les adjoints.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité de modifier le montant des indemnités des fonctions de maire et d'adjoints tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'élu	Prénom de l'élu	Qualité	Taux indice brut terminal	Brut mensuel	Net mensuel	Ecrêtement de l'indemnité
HAITCE	Véronique	Maire	40.3 %	1 567.42	1 355.82	mandat unique
VAILLANT	Denis	1er adjoint	10.7 %	416.16	359.98	mandat unique
VANCOFFENOLLE	Sandrine	2 <sup>ème</sup> adjointe	10.7 %	416.16	359.98	mandat unique
ALMERO	Jean-Jacques	3 <sup>ème</sup> adjoint	10.7 %	416.16	359.98	mandat unique
CAMAIN	Anne-Claire	4 <sup>ème</sup> adjointe	10.7 %	416.16	359.98	mandat unique

Mathilde PEYREGA indique que le règlement n'oblige pas à prendre le taux maximum. Véronique HAITCE répond qu'une délibération n'était nécessaire que si les taux légaux ne sont pas appliqués. Le vote porte ici sur une délibération pour revenir aux taux légaux.

Laurent ZANDONA indique qu'il faudrait afficher le montant qui est différent de ceux des communes voisines.

Mathilde PEYREGA précise que l'esprit de la loi était d'encourager l'engagement des élus par une incitation financière.

Laurent ZANDONA indique que l'augmentation des indemnités pèsera lourd sur le mandat : Aureville et Clermont-le6fort n'ont pas fait ce choix.

Domingo MUJICA met en avant que l'indemnisation de Madame le Maire permet de compenser sa perte de salaire.

Jean-Jacques ALMERO ajoute qu'il est plus vertueux de rechercher des recettes pour la commune plutôt que de brider les indemnités.

### DEMANDE DE SUBVENTION – REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE GOYRANS

<b>Nombre de suffrages exprimés : 12</b> <b>Pour : 12</b> <b>Contre : 2</b> <b>Abstention : 0</b>
--

Dans le cadre du projet de refonte du site Internet de la commune, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « A l'évidence – Florence BASCOU » et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 1 500 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **ACCEPTÉ** le devis de la société « A l'évidence – Florence BASCOU » de 1 500 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux de refonte du site durant l'année 2021.



**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**Nombre de suffrages exprimés : 13**  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Madame le Maire expose au conseil municipal les propositions, par section et par chapitre, du budget 2021 de la commune :

**FONCTIONNEMENT –DEPENSES**

<b>Chapître</b>	<b>Libellé</b>	<b>PROPOSITION</b>
011	Charges à caractère général	165 750.00
012	Charges de personnel	248 900.00
014	Atténuations de produits	22 112.00
022	Dépenses imprévues	38 311.00
065	Autres charges de gestion courante	131 058.00
066	Charges financières	990.00
067	Charges exceptionnelles	10 586.00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 308.00
<b>Total</b>	<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>620 015.00</b>

**FONCTIONNEMENT –RECETTES**

<b>Chapître</b>	<b>Libellé</b>	<b>PROPOSITION</b>
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	191 727.68
013	Atténuations de charges	12 900.00
70	Produits des services	22 000.00
73	Impôts et taxes	288 647.00
74	Dotations et participations	92 040.00
75	Autres produits de gestion courante	12 700.32
<b>Total</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>620 015.00</b>



INVESTISSEMENT –DEPENSES

Chapître	Libellé	PROPOSITION
020	Dépenses imprévues d'investissement	8 440.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	15 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 620.00
20	Immobilisations incorporelles	23 000.00
204	Subventions d'équipement versées	220.00
21	Immobilisations corporelles	50 400.00
23	Immobilisations en cours	24 172.56
<b>Total</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>133 152.56</b>

INVESTISSEMENT –RECETTES

Chapître	Libellé	PROPOSITION
002	Solde d'exécution d'inv. reporté	117 544.56
040	Opérations d'ordre entre section	2 308.00
10	Dotations Fonds divers	13 300.00
<b>Total</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>133 152.56</b>

Madame le Maire demande de procéder au vote de ce budget par section et par chapitre.

Après délibération, le conseil municipal **vote à la majorité** le budget 2021 de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

**Démocratie participative** : Mathilde PEYREGA demande ce qui est prévu dans cette période Covid. Peut-on faire des sondages ? Nathalie MONTADA indique que le nouveau site internet le permettra. Véronique HAITCE indique que pour le centre multifonctionnel on fera participer la population. Nathalie MONTADA approuve : on peut consulter pour des investissements d'un certain montant.

**Panneau d'affichage numérique** : Jean-Jacques ALMERO indique que l'on récupérera des investissements par des recettes. Denis VAILLANT ajoute que cet équipement sera notamment utile pour des alertes (pollution, etc...).

**Visioconférence** : Mathilde PEYREGA interroge Véronique HAITCE sur la possibilité de participer au conseil municipal en visioconférence. Véronique HAITCE n'est pas fermée à cette solution.

**RPI** : Laurent ZANDONA demande quels seraient les statuts et si le RPI serait compromis à défaut de desserte par bus. Véronique HAITEC répond que la question du bus n'est pas une difficulté et qu'il n'y a pas de retard dans la commande au conseil départemental. Laurent ZANDONA demande quelles sont les prochaines étapes. Véronique HAITCE indique qu'une solution avait été cherchée avec le maire d'Espanès, qui ne marche finalement pas et qu'il n'y a pas d'autres solutions identifiées à ce jour. Nathalie MONTADA précise qu'il y a deux scénarios : maintien du SIEMCA avec organisation actuelle et passage en RPI sur le primaire ou un nouveau RPI global sur l'ensemble des effectifs. Laurent ZANDONA ajoute que l'on ne peut se baser que sur les effectifs actuels mais que de grosses incertitudes existent quant à l'apport des lotissements en cours à Aureville et à Goyrans. Véronique HAITCE précise que les familles de l'Orée des Coteaux seront contactées pour connaître les enfants qui pourraient être inscrits aux écoles de Goyrans. Mathilde PEYREGA témoigne que les seuls goyransais concernés par cette question sont les parents d'élèves, très inquiets au sujet de la classe à 3 niveaux. Pour Nathalie MONTADA, il faut voir au-delà de la classe à 3 niveaux et savoir examiner l'ensemble des questions qui se posent : cantine, transport... Mathilde PEYREGA demande quel est la capacité d'accueil de la cantine, sachant qu'actuellement 60 enfants sont accueillis sur deux services. Véronique HAITCE répond que le maximum serait à 64. Nathalie MONTADA souhaite que les parents des trois communes soient impliqués. Laurent ZANDONA souhaite étendre le sondage à Aureville et Clermont-le-Fort. Sandrine VANCOPPENOLLE souligne qu'il leur



## **Mairie de Goyrans – Registre des délibérations – Séance du 30/03/2021**

faudrait alors des éléments tangibles pour se décider. Mathilde PEYREGA demande s'il est possible d'associer certains parents. Mathilde PEYREGA souhaiterait associer certains parents à cette démarche. Julie COLLANGE indique qu'il serait utile de prévoir d'autres moyens de communiquer.

**Orée des coteaux :** tous les permis ont été déposés mais il y aura des permis modificatifs concernant la question des 3,5m si nécessaire.

Fin de séance à 23h20

Je soussignée Véronique HAITCE, Maire de la commune de Goyrans, certifie avoir affiché le 01/04/2021 aux lieux habituels d'affichage et sur le site internet de la commune ([www.goyrans.fr](http://www.goyrans.fr)) le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30/03/2021.

Fait à Goyrans, le

